

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS
SEANCE DU 6 JANVIER 2003

L'An Deux Mille Trois, le six janvier.

Le conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni au siège qui a été fixé par arrêté préfectoral du 24 décembre 2002 à l'Hôtel de Ville d'Albi, sur convocation de M. Philippe Bonnacarrère, Président de la Communauté de Communes de l'Albigeois, en date du 23 décembre 2002, en séance publique.

Président : Michel Malaterre-Fourès

Membres présents :

Membres titulaires :

Philippe Bonnacarrère, Christine Devoisins, Louis Gombaud, Michel Fournials, Pierre Ferrières, Pierre-Yves Lambolez, Geneviève Parmentier, Laure Sudre, Didier Gardinal, Olivier Brault, Louis Barret, Pierre Costes, Dominique Billet, Max Amiel, Guy Bories, Jean-Louis Mathieu, Thierry Ginestet, Robert Gauthier, Jean-Claude de Lapanouse, Robert Raynal, Christian Chamayou, William Nion, Claude Julien, Thierry Astouls, Félix Torrès, Marcel Couliou, Jean-Marie Garcia, Michel Trébosc, Serge Neau, Jacques Lasserre, Michel Malaterre-Fourès, Maryse Bertrand, Michel Delpoux, Viviane Combes, Gérard Poujade, Michel Albinet.

Membres suppléants :

Jacqueline Lapeyre, Frédéric Esquevin, Josette Bès, Gisèle Dedieu, Michel Franques, Josette Bouin, Laurence Pujol, Isabella Dufour-Baumgartner, Christian Bonzi, Bérengère Mauzy, Josian Vayre, André Baup, Bruno Crusel, Gérard Fabre, Pierre Guiraud, Sarah Laurens, Christian Malgouyres, Georges Lacombe, Nicole Cabassot, Doris Huchede, Henri Jalbaud-Puech, Patrick Tranier, Claude Ramon, Jean-Claude Raffanel, Elisabeth Laraud, Joëlle Franques, Francis Marchand, Francis Canovas, Christiane Segura, Pierre Crespo, Marcel Cassagnes, Brigitte Carrère Desfarges, Jacques Andrieu, Patrice Mangione, Jean-Philippe Roques.

Membres excusés :

Membres titulaires :

Jean Sicard (pouvoir à Isabella Dufour-Baumgartner).

Membres suppléants :

Elisabeth Boisard, Eliane Carles.

N°19 ADOPTION DU PRINCIPE DE GEL DE LA PRESSION FISCALE ET DETERMINATION DE LA DUREE D'HARMONISATION DES TAUX DE TAXE PROFESSIONNELLE DES COMMUNES ENTRANTES

Robert Gauthier, 10^{ème} vice-président, rapporteur,

La Communauté d'agglomération de l'Albigeois résultant de la transformation de la Communauté de communes de l'Albigeois (et non d'une création ex-nihilo), la Communauté de Communes de l'Albigeois constitue la référence pour fixer le taux de TP Unique et la durée d'harmonisation des taux.

Concernant le taux de TPU, le taux voté en 2002 par la Communauté de Communes de l'Albigeois s'établit à 22.53 % alors que le taux moyen pondéré de l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération correspondant à la pression fiscale existante en 2002 s'élève à 20.45 %. Afin que la Communauté d'Agglomération n'entraîne pas une augmentation de la pression fiscale, il est possible de baisser le taux de TP Unique de 2003.

En raison des mécanismes fiscaux, le taux de TP à voter au Budget Prévisionnel 2003 pour aboutir à un gel de la pression fiscale serait compris entre 20.45 % et 22.53 %. Les simulations réalisées permettent d'établir ce taux à 22,18%. Le taux définitif sera calculé au moment du vote du budget lorsque les bases imposables de 2003 seront connues. Chaque année, le taux sera redéfinie en fonction de la notification des bases de Taxe Professionnelle.

Par ailleurs, concernant la durée d'harmonisation des taux, la durée restante de la Communauté de communes de l'Albigeois est de 6 ans soit jusqu'en 2008. Pour les communes entrantes, la loi donne le mode de calcul. **La durée varie selon l'écart de taux de TP appliqué en 2002 sur la commune et le taux de TP voté par la Communauté de Communes de l'Albigeois en 2002.**

Les durées ainsi calculées pour les communes entrantes s'établissent comme suit :

Communes	Durée de lissage calculée
<i>Arthes</i>	4 ans
<i>Castelnau</i>	4 ans
<i>Cunac</i>	5 ans
<i>Lescure</i>	5 ans
<i>Saint-Juéry</i>	5 ans
<i>Cambon</i>	6 ans
<i>Denat</i>	6 ans
<i>Labastide</i>	7 ans
<i>Rouffiac</i>	5 ans
<i>Le Séquestre</i>	5 ans

La loi permet d'allonger cette durée à la durée résiduelle de la Communauté de Communes de l'Albigeois. Ainsi, la durée d'harmonisation des communes de la CCAP et celles de Rouffiac et du Séquestre pourra être portée à 6 ans. Pour la commune de Labastide-Denat, cette disposition ne s'applique pas puisque la durée d'harmonisation choisie ne peut-être inférieure à la durée calculée. Ainsi, pour Labastide-Denat, la durée d'harmonisation restera à 7 ans.

Le tableau des taux applicables par communes selon ces deux principes est tel qu'annexé à cette délibération :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

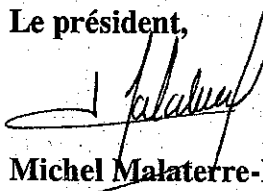
Vu le Code général des Impôts

Entendu le présent exposé,

DECIDE :

- d'adopter le principe du gel de la pression fiscale sur le périmètre de l'Agglomération
- de porter à 6 ans la durée d'harmonisation des taux de TP des communes de St-Juéry, Arthes, Cunac, Lescure d'Albigeois, Rouffiac et Le Séquestre et Castelnau de Lévis.

Pour extrait conforme,
Le président,



Michel Malaterre-Fourès

Reçu le

13 JAN. 2003

PREFECTURE DU TARN

TAUX APPLICABLES (DUREE D'HARMONISATION CHOISIE: 6 ANS)

	Rappel 2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
ALBI	22,94%	22,52%	22,08%	21,65%	21,24%	20,84%	20,45%	20,45%
ARTHES	14,38%	15,50%	16,55%	17,58%	18,56%	19,52%	20,45%	20,45%
CAMBON	10,27%	12,12%	13,90%	15,62%	17,28%	18,89%	20,45%	20,45%
CARLUS	14,46%	15,56%	16,60%	17,61%	18,59%	19,53%	20,45%	20,45%
CASTELNAU-DE-LEVIS	14,67%	15,73%	16,74%	17,71%	18,65%	19,57%	20,45%	20,45%
CUNAC	12,70%	14,12%	15,47%	16,78%	18,04%	19,26%	20,45%	20,45%
DENAT	10,32%	12,16%	13,93%	15,64%	17,30%	18,90%	20,45%	20,45%
FREJAIROLLES	14,43%	-15,54%	16,59%	17,60%	18,58%	19,53%	20,45%	20,45%
LABASTIDE-DENAT	8,57%	10,40%	12,16%	13,86%	15,50%	17,10%	18,64%	20,45%
LESCURE-D'ALBIGEOIS	12,11%	13,63%	15,09%	16,49%	17,86%	19,17%	20,45%	20,45%
PUYGOUZON	18,13%	18,57%	18,97%	19,36%	19,73%	20,10%	20,45%	20,45%
ROUFFIAC	12,03%	13,57%	15,04%	16,46%	17,83%	19,16%	20,45%	20,45%
SAINT-JUERY	12,61%	14,04%	15,41%	16,73%	18,01%	19,25%	20,45%	20,45%
SALIES	13,43%	14,71%	15,94%	17,12%	18,27%	19,38%	20,45%	20,45%
SEQUESTRE	12,49%	13,95%	15,33%	16,68%	17,97%	19,23%	20,45%	20,45%
TERSSAC	15,40%	16,33%	17,21%	18,06%	18,88%	19,68%	20,45%	20,45%
Taux TPU voté	22,53%	22,18%	21,81%	21,46%	21,11%	20,77%	20,450%	20,45%

Rappel Taux Communauté de communes Albi-Périgord : 12,77%